

Interview exclusive du Ministre des Finances

Didier Reynders

A la veille de la rentrée parlementaire, le Ministre des Finances, Didier Reynders, a accordé à Indépendant & Entreprise une interview exclusive dans laquelle il fait non seulement le bilan de son action, mais nous dévoile également en primeur quelques-uns de ses projets. Pensions, avancées nouvelles en matière d'impôts, idées novatrices en matière de sécurité : Didier Reynders n'élude aucun sujet. Il est pour lui primordial d'aider les entreprises à se développer mais aussi d'encourager la participation des travailleurs au développement de l'esprit d'entreprise. Durant près de deux heures, il nous a fait part de sa vision du développement durable pour les indépendants et dirigeants de PME. Morceaux choisis...

I&E : La législature arc-en-ciel se termine lentement. Quelles ont été pour vous les avancées majeures intervenues pour les indépendants et les PME ?

D.R. : Mon action s'est orientée autour de quatre volets qui tous, d'une manière ou d'une autre, ont concerné les classes moyennes. Tout d'abord un volet international où l'événement le plus marquant fut le passage à l'euro. Le message de confiance que j'ai voulu faire passer a été particulièrement bien reçu, tant du côté des consommateurs que des commerçants. Ceux-ci ont parfaitement joué le jeu et c'est une des raisons pour lesquelles je me suis opposé à l'imposition du double affichage des prix.

Le deuxième volet concerne le domaine fiscal, où l'objectif était double : d'une part réduire la fiscalité sur le travail, d'autre part développer l'esprit d'entreprise dans certains secteurs. La réforme de l'IPP a

amené une réduction générale de 15% de la charge fiscale. Et pour la première fois, ce type de réforme touchera en premier lieu les indépendants, puisqu'au 1^{er} janvier 2004, elle sera intégralement d'application pour leurs versements anticipés d'impôts. En ce qui concerne l'esprit d'entreprise, le meilleur exemple est celui du secteur de la construction, où la TVA a été réduite à 6% pour les immeubles de plus de 5 ans.

Troisième volet : la réforme des marchés financiers. Dans ce cadre, l'élément le plus "visible" pour les entreprises est que nous avons considérablement favorisé les investissements sur fonds propres qui correspondent à une logique de capitalisation des entreprises.

Enfin, la réforme de l'administration fiscale (Coperfin) nous permet de créer une meilleure relation avec le contribuable en mettant à sa disposition des outils conviviaux et des moyens de communication modernes. Citons, entre autres, la déclaration de TVA électronique et, pour l'an prochain, celle de l'impôt des personnes physiques. Fisconet, qui est disponible sur notre portail Internet, met également gratuitement à disposition de tous une multitude de renseignements fiscaux. Enfin la pratique du "ruling" (possibilité pour une entreprise de négocier des accords fiscaux avec l'administration qui aura une obligation de réponse dans un délai court) est étroitement liée à la réforme de l'impôt des sociétés.

I&E : Vous avez déjà clairement affirmé que si le MR fait partie de la prochaine coalition gouvernementale, vous serez candidat à votre propre succession. Pouvez-vous d'ores et déjà déterminer quelques unes de vos priorités vis-à-vis des indépendants et PME, à la fois

pour les mois à venir et dans une vision plus lointaine ?

D.R. : Tout d'abord, pour les mois à venir, la priorité sera le respect des engagements et promesses qui ont été émises. En matière fiscale, la confiance est primordiale. Pour le reste, ma politique vis-à-vis des indépendants et des PME sera clairement orientée autour de 4 grands axes : réduire les charges, simplifier la vie, accroître la sécurité des commerces et contribuer à assurer aux indépendants une pension décente.

La réduction des charges doit être considérée dans le cadre d'une politique de continuité. La réforme de l'impôt, tant des personnes physiques que des sociétés, doit être poursuivie dans une logique de réduction des taux et en favorisant les PME. Cela implique, entre autres, une réduction des charges, tant fiscales que sociales et administratives. Le but est d'arriver à un taux d'Isoc général de 30%. Ce n'est que de cette manière que nous favoriserons l'esprit d'entreprise. Avant de dépenser de l'argent dans le secteur social, il faut créer de l'activité ! Mais réduire la fiscalité ne peut se faire que moyennant un plan pluriannuel qui nécessite une stabilité gouvernementale.

La simplification s'articulera autour d'un principe élémentaire : nous devons créer un point de contact unique entre les entreprises et les administrations, lesquelles doivent ensuite s'organiser entre elles ! D'autre part, toute information de base de nos services doit, à l'avenir, être disponible "on line", avec pour conséquence la disparition des contraintes engendrées par les heures d'ouverture des administrations publiques.

En matière de sécurité, la réforme des polices devra se faire en parallèle avec des efforts individuels des commerçants. Néanmoins, il est de notre rôle de les aider dans leurs efforts. Je ferai à la rentrée des propositions en la matière, afin que les investissements des commerçants en matière de sécurité

(vidéo, connexion à un service d'appel, systèmes d'alarme...) puissent bénéficier à l'avenir de déductibilités fiscales.

Enfin, pour le budget 2003, je défendrai l'idée que, dans un premier temps, la pension des indépendants puisse être alignée sur le minimex. Il me semble effectivement aberrant que quelqu'un qui a travaillé toute sa vie ne bénéficie pas au minimum de la même pension que quelqu'un qui n'a jamais travaillé. Un plan pluriannuel de revalorisation d'une durée de trois à cinq ans serait une bonne chose.

I&E : **En matière de simplification, le projet de loi portant création d'une Banque-Carrefour des Entreprises, d'un réseau de guichets d'entreprise et modernisant le registre de commerce va constituer une avancée majeure pour les indépendants et PME. Quand peut-on espérer que le nouveau système soit opérationnel ?**

D.R. : Un certain nombre d'étapes sont encore à franchir et, à mon sens, tout ne sera pas révolutionné au 1^{er} janvier 2003. Nous devons veiller à assurer la sécurité juridique de certains documents, puisque n'oublions pas que l'an prochain également, de nombreux formulaires seront disponibles sur support électronique. Les guichets uniques ne pourront fonctionner que quand les liens auront été créés avec toutes les administrations concernées. Au premier trimestre 2003, nous devrions pouvoir passer des tests virtuels aux tests réels, de manière à ce que la Banque-Carrefour et les guichets uniques puissent être fonctionnels en juin 2003.

I&E : **Pour stimuler l'initiative, il n'y a pas que le niveau d'imposition qui soit important. La manière dont la taxation est pratiquée l'est tout autant. La simplification des procédures et la lutte contre la grande fraude fiscale sont deux de vos priorités. Quel bilan tireriez-vous de l'action du Commissaire du gouvernement, Alain Zenner ?**

D.R. : Le travail effectué va dans le sens de ce que nous souhaitons : évoluer vers un seul point de contact pour les entreprises, une seule porte. A l'avenir, nous allons également inverser les rôles en matière de déclaration fiscale. L'objectif étant d'en arriver à ce que ce soit l'administration fiscale qui remplisse les données et que le contribuable puisse se contenter de les valider. Nous avons considérablement progressé en matière de supports électroniques depuis février 2002. Les projets s'accroissent et 15.000 PC vont arriver aux finances pour nous aider à mener à bien nos missions de simplification. C'est un travail colossal. Une mesure récente va faciliter la vie de bien des commerçants : nous avons en effet ramené le délai de conservation des tickets de caisse de 10 à 5 ans en autorisant leur conservation sur support électronique.

Alain Zenner s'applique également à modifier l'image répressive de l'administration fiscale. A l'heure actuelle, 80 % de l'impôt rentre automatiquement et la majorité des problèmes sont des contentieux de fait (frais, charges etc...). Ce type de litige doit être réglé de la manière la plus amiable possible, car le citoyen ordinaire n'est pas un suspect pour l'administration fiscale. Par contre, dès que l'on bascule dans la délinquance (carrousels TVA, fausses ASBL, raffineries clandestines...), il faut radicalement séparer le bon grain de l'ivraie et prendre des mesures pénales, ce qui est d'abord du ressort du Parquet. Ceci dit, la démarche de simplification initiée par Alain Zenner devra petit à petit être intégrée par l'administration. La fonction du Commissariat du Gouvernement est donc, en quelque sorte, "biodégradable".

I&E : Dans le cadre des mesures compensatoires à la réforme de l'Isoc, des questions nous parviennent au sujet du passage de l'amortissement dégressif à l'amortissement linéaire. Certaines entreprises qui ont eu recours à l'emprunt estiment que leurs plans financiers sont mis en péril dans

la mesure où, en général, leur plan de remboursement correspond au plan d'amortissement. Que leur répondez-vous ?

D.R. : Qu'elles n'ont pas à s'en faire dans la mesure où les PME, qui bénéficient du taux réduit d'imposition (NDLR : qui passe de 28,84 à 24,98%), ne seront pas concernées par la mesure.

I&E : Tous les partis semblaient d'accord pour diminuer le taux d'imposition des Sociétés. Pourtant, la réforme n'a pas été simple à mettre en œuvre. Pourquoi ?

D.R. : Avant tout, à cause de différences d'idéologie. Certains y ont vu un débat entre le social et le fiscal. Pour moi, c'est une vision erronée des choses. Réduire l'impôt, c'est faire du social. L'élément premier à considérer est l'objectif visé, pas l'instrument utilisé. De même, je m'insurge toujours lorsque j'entends dire qu'une réduction des charges est un "cadeau aux entreprises" qui justifie de leur réclamer des compensations en matière sociale. C'est absurde! Si l'on veut créer de l'emploi, il faut d'abord encourager les entreprises à créer de l'activité. Or, qui crée le plus d'emploi ? Les PME. Et que peut-on faire de mieux pour un chômeur que lui offrir un emploi ?

Par ailleurs, je souhaite à l'avenir encourager la participation des travailleurs au développement de leur entreprise. Par exemple, sous forme de plans de participation. Certains d'entre eux permettent de bénéficier d'un régime fiscal très favorable. Il faut réconcilier les travailleurs avec l'esprit d'entreprise et sortir du traditionnel clivage patron/salarié, encore trop implanté dans les esprits, particulièrement dans le sud du pays.

I&E : Pour les sociétés, prévoyez-vous toujours la suppression de la cotisation complémentaire de crise, qui disparaîtra en 2003 pour les particuliers ?

DR : Oui, mais à partir de 2004. De même, le taux d'imposition général des sociétés devrait se rapprocher des 30 % et les PME qui bénéficient du taux réduit devraient également bénéficier de cette nouvelle réduction.

I&E : **Le Plan d'Action PME du Ministre Daems prévoyait, en septembre dernier, de réintroduire la déductibilité fiscale de 100 % des frais de restaurants. Est-ce aussi votre intention?**

DR : J'ai récemment proposé de réinstaurer une déductibilité plus élevée. Au travers, par exemple, du respect d'un code de déontologie par lequel les restaurants qui prennent des engagements clairs bénéficieraient de ce type d'avantage. Malheureusement, je ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'une majorité sur ce point.

I&E : **Les indépendants et les PME que nous représentons se plaignent d'une inflation de la fiscalité locale. Quelle est votre position à ce sujet, sachant que la volonté du gouvernement est justement de réduire la fiscalité ?**

DR : Au niveau de la fiscalité communale, la Région wallonne a instauré un Pacte fiscal qui peut être cité en exemple. Les communes qui lèvent de nouvelles taxes sont, la plupart du temps, celles qui se sont montrées trop laxistes dans leur gestion.. Si le citoyen veut un changement de la politique fiscale de sa commune, il doit voter en conséquence aux prochaines élections...

*Propos recueillis par
J.P. van Grieken et B. Rousseau*